

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 08-005

L'An deux Mille Huit, le 27 Mars à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 21 Mars 2008

DATE D'AFFICHAGE

Le 21 Mars 2008

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, Mme WILLMANN, conseillers municipaux;

ETAIENT REPRESENTES :

Mme LIGEARD représentée par Mme PELLET

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 33

Monsieur GONZALEZ a été élu Secrétaire de Séance.

**OBJET : COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

RAPPORTEUR : M. Le Député-Maire

VOTE :

Les articles L. 123-4 à L. 123-9 et R. 123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles disposent que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social comprend le Maire qui en est le Président, et, en nombre égal, des membres élus en son sein par le Conseil Municipal et des membres nommés par le Maire, choisis parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social, menées dans la commune.

Le Conseil Municipal fixe par délibération le nombre de membres du Conseil d'Administration et élit les membres au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats, même incomplète.

Dans l'attente de la consultation obligatoire des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, les associations familiales, les associations de retraités ou de personnes âgées et les associations de personnes handicapées, il est proposé de fixer à dix-sept (17) le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Royan.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- de fixer à dix-sept (17) le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, étant précisé que Monsieur le Maire en est, de droit, le Président.

D E S I G N E

- APRES élection à scrutin secret,

- comme représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

Candidats : M. Henri LE GUEUT
Mme Hélène CROUÉ
Mme Eliane CIRAUD-LANOUE
Mme Nancy LEFEBVRE
Mme Annie CHABANEAU
M. Sébastien GONZALEZ
M. Bernard GIRAUD
Mme Dominique BARRAUD-DUCHERON

Candidats : M. Jacques GUIARD
Mme Nathalie BOURDEAU-BOROWSKY

Nombre de votants : 33
Nombre de Suffrages blancs : 3
Nombre de Suffrages Exprimés : 30

Ont obtenu : Liste de M. Henri LE GUEUT : 26 voix
Liste de M. Jacques GUIARD : 4 voix

Sont élus :

M . Henri LE GUEUT
Mme Hélène CROUÉ
Mme Eliane CIRAUD-LANOUE
Mme Nancy LEFEBVRE

Mme Annie CHABANEAU
M. Sébastien GONZALEZ
M. Bernard GIRAUD
M. Jacques GUIARD

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 31 mars 2008

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT